

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MAI 2010
COMPTE-RENDU

PRÉSENTS : Pascal PONCET – Suzanne RICHARD – Jean-Yves FARJON – Madeleine VEILLAS – Bernard MEIER – Marie-France COUDOUR – Gérard REBOULET – Jean-Michel MOISSONNIER – Jean-Michel BRISSAY-CHATRE – Patrick MOUSSÉ – Nicolas OSSEDAT – Daniel CHALOT

ABSENTS EXCUSÉS : Sabine FIVET – Cyril EPINAT – Emmanuelle BARLERIN

NON INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

MASSIF DES BOIS NOIRS – ESPACE VTT-FFC

Site de plus de 1.100 kms de chemins balisés, labellisé chaque année par la Fédération Française de Cyclisme, l'Espace VTT-FFC du Massif des Bois Noirs se situe dans les quinze « meilleurs » sites sur 152.

Chaque année, cette association organise la journée B.N.O. (Bois Noirs Oxygène) qui s'est déroulée à St Marcel d'Urfé en 2006, Lavoine en 2007, Noirétable en 2008, Champoly en 2009 et Viscomtat en 2010 et attire entre 400 et 600 vététistes.

La commune de Saint Just-en-Chevalet est sollicitée pour accueillir cette journée en 2011 (dernier week-end de juin)

Les conditions : la mise à disposition de la salle ERA, et une restauration simple pour 50 bénévoles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, répond favorablement.

ACQUISITION D'UN VÉHICULE

Le Maire propose à l'assemblée l'acquisition d'un véhicule type camion-benne en bon état comptabilisant environ 80.000 km issu du parc de la Communauté Urbaine de Lyon.

Le prix de vente serait symbolique : compris entre 1000 et 1500 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, trouve très opportun de le réserver dès à présent compte tenu des conditions, des besoins, de l'année et de l'état de l'actuel camion. Un courrier sera adressé par le Maire au Président du Grand Lyon, la communauté urbaine de Lyon prévoyant cette procédure exceptionnelle de sortie d'une enchère.

DOCUMENTAIRE SUR LA COMMUNE

Monsieur Michel DE LA TORRE, aujourd'hui âgé de 87 ans, résidant dans les Bouches-du-Rhône, a rassemblé dans un ouvrage l'inventaire des 36.000 communes françaises. Il a consacré une grande partie de sa vie à la collecte des informations nécessaires. Il nous a retourné le dossier relatif à la commune de Saint Just-en-Chevalet qui sera mis à

disposition des personnes intéressées. A l'unanimité des membres présents, une participation aux frais d'affranchissement de 20 € sera allouée à Monsieur DE LA TORRE.

ORDRE DU JOUR

ASSAINISSEMENT

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC RÉALITÉS

Lors de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2010, Monsieur le Maire était autorisé à signer les documents afférents au marché de maîtrise d'œuvre avec le Bureau d'Etudes REALITES, précédemment désigné par la Commission d'Appel d'Offres pour travailler sur les « points noirs » d'assainissement connus à ce jour (entrées d'eaux claires parasites dans le réseau) Le montant de ce marché s'élevant à 5.250 € HT.

Depuis et après quelques études, il s'est avéré que les travaux sur l'assainissement de la rue de Thiers, à réaliser en 2011, seraient beaucoup plus conséquents que prévus, passant de 96.700 € HT à 237.900 € HT afin de privilégier une solution de mise en séparatif du réseau et de captage du trop plein de la fontaine de la Conche pour le diriger rue d'Urfé. Les honoraires du maître d'œuvre, calculés selon un % des travaux, s'en voient par le fait augmentés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'avenant n° 1 qui porte donc le marché initial avec REALITES de 5.250 € HT à 17.988 € HT. (subventions demandées agence de l'eau +CG)

APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le 1^{er} dossier de consultation des entreprises présenté par REALITES, qui comprend la déconnexion des eaux claires parasites sur trois points noirs. Les travaux doivent être réalisés en 2010 :

- Fontaine de la Conche
- Rue du Montoncel
- Rue du Forez

Un 2^{ème} DCE sera réalisé notamment pour la rue de Thiers dans un second temps.

PISCINE – SAISON 2010

RECRUTEMENT DES SAISONNIERS (BILLETTERIE)

Cette année, sept agents de billetterie sont recrutés (quatre responsables et trois adjoints), chacun sur de courtes périodes alternées. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents, la proposition de la Commission créée pour ce recrutement réalisé après entretien avec les candidats.

RÉGULATION AMPÉROMÉTRIQUE

Deux fournisseurs ont été consultés afin de remplacer le système de régulation de chlore. A l'unanimité des membres présents, c'est la société ARCH, spécialiste dans ce domaine, qui a été retenu par le Conseil Municipal pour un montant de 3.549 € HT.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'URFÉ

TAXE DE SÉJOUR

Afin d'homogénéiser l'application de la taxe de séjour sur le territoire cantonal, la CCPU ayant la compétence « tourisme » propose qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, chaque commune ait délibéré quant aux tarifs, au reversement ou à la répartition du produit de la taxe.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal suit la position de la Communauté de communes et vote les tarifs suivants :

Catégorie d'hébergement	Tarif par jour et par personne
Camping 1 et 2 étoiles, mobil homes et chalets sur camping 1 et 2 étoiles	0,20
Camping 3 étoiles	0,35
Mobil homes et chalets sur campings 3 étoiles	0,40
Chambres d'hôtes, hôtels, meublés, gîtes d'étape, hébergements collectifs, gîtes non classés et tous les établissements de caractéristiques équivalentes	0,20
Chambres d'hôtes, hôtels, meublés, gîtes d'étape, hébergements collectifs, gîtes 1 étoile ou 1 épi ou 1 clé et tous les établissements de caractéristiques équivalentes	0,30
Chambres d'hôtes, hôtels, meublés, gîtes d'étape, hébergements collectifs, gîtes 2 étoiles ou 2 épis ou 2 clés et tous les établissements de caractéristiques équivalentes	0,40
Chambres d'hôtes, hôtels, meublés, gîtes d'étape, hébergements collectifs, gîtes 3 étoiles ou 3 épis ou 3 clés et tous les établissements de caractéristiques équivalentes	0,50
Chambres d'hôtes, hôtels, meublés, gîtes d'étape, hébergements collectifs, gîtes 4 étoiles ou 4 épis ou 4 clés et tous les établissements de caractéristiques équivalentes	0,65

Compte tenu de la désormais prise en charge par la communauté de communes de coûts initialement supportés par la seule commune de Saint Just concernant le Chalet du SI , la commune reversera l'intégralité des sommes perçues à la CCPU comme le font déjà les autres communes du territoire : décision prise à l'unanimité des membres présents (ordre d'idée 1000 euros sachant qu'auparavant la moitié de cette somme était reversée à la CCPU).

INTÉGRATION DE LA COMMUNE DE « LES SALLES »

Lors de la séance du conseil communautaire du 22 avril dernier, la CCPU décidait d'accepter la demande d'adhésion de la commune des Salles à compter du 1^{er} janvier 2011.

Pour être adoptée, cette décision est subordonnée à l'accord des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres, représentant plus de la moitié de la population total desdites communes OU par la moitié des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population... étant entendu que l'intégration « définitive » de la commune des Salles deviendra effective qu'après un arrêté du Préfet portant modification du périmètre communautaire.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'intégration de la commune des Salles à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

CRÉDIT MUTUEL : RAMPE D'ACCES AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Adoptée sur le principe lors du conseil municipal du 2 avril 2010, l'enquête publique à venir porte sur la vente d'une partie du trottoir au droit de l'établissement. Ce trottoir appartenant au domaine public doit être, au préalable, déclassé.

En contrepartie, le Crédit Mutuel reconstituera un nouveau trottoir et le nombre initial de places de stationnement.

L'enquête publique se déroulera du 14 au 28 juin 2010. Un registre spécifique sera ouvert en Mairie. Le Commissaire-Enquêteur, Pierre FAVIER, assurera une permanence au rez-de-chaussée de la Mairie, le jeudi 17 juin de 10 H à 12 H.

Les mesures de publicité ainsi que l'arrêté ont été pris.

EXTENSION DU CIMETIERE

Dernière réunion de chantier le 27 mai 2010.

Des prestations ont été confiées à l'Unité Technique (portail, serrurerie, plantations...) conduisant à de très sensibles économies. Des prestations ont été également revues quant à leur importance, nature, contenu amplifiant ces économies .

Un avenant négatif est donc à prévoir.

QUESTIONS DIVERSES

TOUR DU ROANNAIS : doit avoir lieu samedi 5 juin prochain.

Arrivant par Villemontais, Chérier, les cyclistes du Tour du Roannais vont parcourir à deux reprises l'itinéraire du gentleman. (Ne pas confondre avec le tour du Pays roannais qui aura lieu en juillet).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les contrôles des installations des particuliers vont bientôt débuter sur Saint-Just (par le SPANC : service dédié à cette fonction). Un article paraîtra dans la presse. Les intéressés recevront un courrier du SPANC.

Séance levée à 22 H 40.